

(N° 32.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1874-1875.

**Projet de Loi contenant le Budget du Ministère
des Affaires Etrangères pour l'exercice 1875.**

*(Voir le N° 97, session 1873-1874, et les N° 7 et 42, session 1874-1875,
de la Chambre des Représentants.)*

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Etrangères est fixé, pour l'exercice 1875, à la somme de un million six cent dix-neuf mille trente francs (1,619,030 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1874, resteront disponibles sur les articles 34, 35 et 37, pourront être transférés au Budget de 1875.

Bruxelles, le 23 janvier 1875.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) THIBAUT.

Les Secrétaires,

(Signé) ED. WOUTERS.

REYNAERT.

(2)

Budget du Ministère des Affaires Etrangères pour l'exercice 1875.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	244,550 »
2	— du personnel des bureaux	159,550 »	5,000 »	
3	Matériel	36,000 »	»	
4	Fonds secrets	13,000 »	»	
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des im- putations sur d'autres articles.	40,000 »	»	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission.</i>				
6	Allemagne.	58,000 »	»	725,000 »
7	Autriche-Hongrie	58,000 »	»	
8	Bésil	30,000 »	»	
9	Chine	38,000 »	»	
10	Danemark, Suède et Norwége	20,000 »	»	
11	Espagne	30,000 »	»	
12	États-Unis	30,000 »	»	
13	France.	58,000 »	»	
14	Grande-Bretagne	58,000 »	»	
15	Italie	38,000 »	»	
16	Japon	38,000 »	»	
17	Pays-Bas	38,000 »	»	
18	Portugal	20,000 »	»	
19	Rome.	26,000 »	»	
20	Russie	58,000 »	»	
21	Turquie.	26,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Traitement des conseillers ou secrétaires.</i>			
22	Allemagne.	11,000	"	
23	Autriche-Hongrie	11,000	"	
24	France	11,000	"	
25	Grande-Bretagne.	11,000	"	
26	Italie	8,500	"	
27	Pays-Bas.	8,500	"	
28	Russie	11,000	"	
29	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation	27,000	"	
	CHAPITRE III.			
	CONSULATS.			
30	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	253,050	"	253,050
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
31	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,800	"	70,800
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
32	Traitement d'un chancelier à Paris.	8,000	"	
33	— — à Constantinople.	8,000	5,000	
34	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	48,510	6,000	
	Frais de correspondance de l'administration cen- trale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	74,220	"	166,730
36	Frais de chancellerie.	20,000	"	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
57	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget .	47,000 »	50,000 »	97,000 »
	CHAPITRE VII.			
	COMMERCE, ÉMIGRATION.			
38	Chambres de commerce	16,000 »	»	76,900 »
39	Frais divers et encouragements au commerce . .	42,800 »	»	
40	ÉMIGRATION. — Service médical et surveillance . .	18,100 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	<i>Pensions, secours et créances arriérées.</i>			
41	Premier terme des pensions à accorder éventuel- lement.	2,300 »	»	7,300 »
42	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	2,000 »	»	
45	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	3,000 »	»	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES fr.	1,553,030 »	66,000 »	1,619,030 »